



# L'Assuré Social



**BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE  
N° 38 DU MOIS DE DECEMBRE 2024**

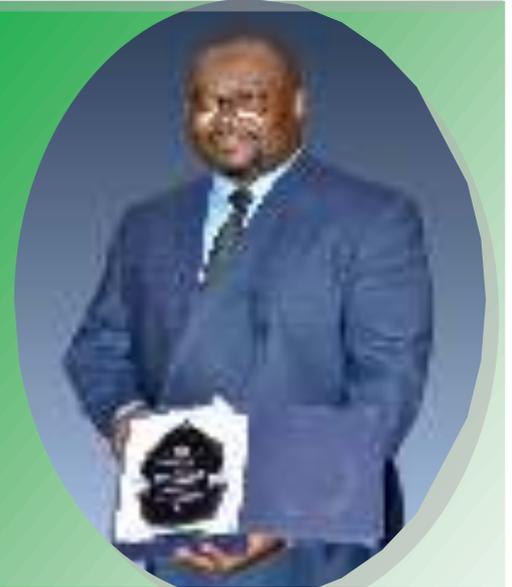
## **Prix Spécial décerné à Madame la Ministre, Annie Michelle MOUANGA**



## **La Protection Sociale en Afrique, une préoccupation de la CIPRES à Lomé**



## **Papa Noël à la CNSS**



## **Le Directeur Général de la CNSS, meilleur Manager**

### **SOMMAIRE**

◆ Editorial : .....	P.2
◆ Vœux de nouvel an du DG : .....	P.2
◆ Invité du Trimestre:.....	P.3
◆ Session budgétaire du Conseil d'Administration : .....	P.6
◆ Approprier l'enrôlement biométrique:.....	P.7
◆ Vers l'instauration de la GPEC à la CNSS:.....	P.7
◆ Trois Cadres et deux Agents de la CNSS congédiés:.....	P.9
◆ Les créances de la CNSS en voie de régularisation par la CEMAC : .....	P.9
◆ Mise en garde envers les Délégués Comptables:.....	P.11
◆ Visites inopinées du Directeur Général:.....	P.12
◆ La CNSS au rendez-vous du 1 <sup>er</sup> Décembre 2024:.....	P.13
◆ Partage d'expériences sur le recouvrement des cotisations sociales:.....	P.14
◆ Dialogue permanent avec les partenaires sociaux:.....	P.14
◆ Carnet Rose : .....	P.16

**N**ous voici au crépuscule de l'année 2024 au cours de laquelle la Direction Générale de notre Caisse Nationale de Sécurité Sociale ne cesse de rappeler à tout son personnel des lignes de conduite professionnelle consacrées dans les textes organiques internes.

Si l'éthique a trait au code moral devant guider tout humain dans son milieu à parfaire ses actions et ses décisions, en vue d'une vie harmonieuse avec les autres, et construire une société juste et plus prospère, la Direction Générale de la CNSS ne s'épuisera jamais de rappeler aux collaboratrices et collaborateurs, les valeurs professionnelles vertueuses et intrinsèques dont le seul but est de servir honnêtement nos assurés sociaux.

Par ailleurs, la déontologie professionnelle au sein de la CNSS exige de toute collaboratrice et tout collaborateur, un minimum de devoirs à accomplir, chacune et chacun dans le cadre de sa mission et de ses attributions, d'abord au crédit de sa propre personnalité ensuite, pour favoriser le rayonnement de la CNSS.

La CNSS a défini sa destinée au tour d'un Plan stratégique quinquennal 2024-2028 comportant quatre (4) axes stratégiques à savoir :



*Vianey Marius Detanguy TAGO,  
D.G. de la CNSS*

1. Améliorer les performances des métiers du recouvrement ;
2. Assurer des services performants pour une relation de qualité avec les usagers ;
3. Promouvoir des innovations au sein de l'institution ;
4. Enfin, garantir la viabilité et la pérennité du régime.

Avec le soutien de notre tutelle doublé de l'appui, sans cesse renouvelé, de nos administrateurs, nous allons amorcer une nouvelle année 2025 qui représente pour l'institution, la seconde année de la mise en œuvre du dit Plan Stratégique.

La Direction Générale de la CNSS, respectueuse des droits de son personnel ne peut que réussir son pari à l'heure du bilan vers la fin de l'année 2028 grâce à une équipe administrative respectueuse de ses devoirs professionnels et du code moral interne en vigueur.

La promotion de l'éthique et de la déontologie professionnelles au sein de la CNSS doit être l'affaire de tous les cadres et personnel administratifs, gage d'une bonne gouvernance et de cohésion professionnelle.

**Bonne lecture à toute et à tous.**

**VŒUX DE NOUVEL AN DU DIRECTEUR GENERAL DE LA CNSS**

**A l'occasion des fêtes du nouvel an 2025,  
le Directeur Général de la CNSS formule  
ses meilleurs vœux de Santé,  
de Prospérité, de Paix et d'engagement  
patriotique pour le relèvement  
de notre Centrafrique.  
Bonne et Heureuse Année 2025  
à toutes et à tous !**

*La Rédaction du bulletin d'informations, l'Assuré Social, reçoit ce quatrième trimestre 2024, Monsieur Ted Mesmin LAGUEREMA, Chef de Service Liaison avec les Agences Régionales de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Au cours de cet entretien, il nous parlera de la principale mission assignée à son Service et les défis auxquels il est confronté au quotidien.*



*Ted Mesmin LAGUEREMA,  
Chef de Service Liaison avec les Agences Régionales*

**L'***Assuré Social (AS) : Monsieur Ted Mesmin LAGUEREMA, bonjour ! Vous êtes, Chef de Service Liaison avec les Agences Régionales, quand êtes-vous nommé à ce poste ?*

**Ted Mesmin LAGUEREMA (TML) :** Bonjour, Monsieur le Journaliste. Je vous remercie de l'opportunité que vous m'offrez pour entretenir les lecteurs sur le Service dont j'ai la charge. Pour répondre à votre question, c'est depuis le 30 septembre 2022 que j'ai été nommé à ce poste.

**AS : Pouvez-vous nous faire une présentation succincte de votre Service ?**

**TML :** Le Service de Liaison avec les Agences Régionales est l'un des Services de la Direction de l'Agence Pilote créée en novembre 2019 et devenue maintenant, l'Agence Principale.

Sa mission est de travailler en collaboration avec tous les Chefs d'Agences Régionales de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, dans l'optique de parfaire la qualité du service rendu à nos assurés sociaux qui résident en provinces, à travers le traitement et le suivi de leurs dossiers au niveau du siège, à Bangui.

**AS : Votre Service est rattaché à quelle Direction ?**

**TML :** Le Service de Liaison avec les Agences Régionales est placé sous la responsabilité de la Direction de l'Agence Principale, qui se trouve dans l'enceinte de la Direction Générale.

**AS : Quel est le nombre des Agences Régionales de la CNSS avec lesquelles vous travaillez ?**

**TML :** La Caisse Nationale de Sécurité Sociale dispose de six (06) Agences Régionales, réparties sur toute l'étendue du territoire national. Elles se trouvent dans les localités suivantes : Mbaïki, Berberati, Bossangoa, Bouar, Bangassou et Bambari, avec lesquelles je travaille en étroite collaboration.

A cela s'ajoute, l'Agence Bangui Nord, située au quartier

Fouh dans le quatrième (4<sup>ème</sup>) arrondissement.

Je voudrais préciser ici que l'Agence Bangui Nord joue le même rôle que les Agences Régionales. Dans sa politique d'être toujours plus proche des assurés sociaux, la Direction Générale a prévu de créer l'Agence Bangui Sud, installée dans un quartier sud de Bangui.

**AS : De manière concrète, comment vous travaillez avec les Agences Régionales ?**

**TML :** Comme je l'ai dit ci-haut, je travaille en collaboration avec tous les Chefs d'Agences Régionales dans le but d'améliorer la qualité du service rendu à nos assurés sociaux qui résident en provinces. De manière concrète, la collaboration se fait à travers la réception et le suivi des diverses demandes ou requêtes qui me parviennent. Placé sous la responsabilité de la Direction de l'Agence Principale, j'assume les principales missions suivantes :

- ♦ Accueillir, renseigner et orienter les assurés sociaux et les employeurs relevant des Agences Régionales ;
- ♦ Réceptionner et enregistrer les nouvelles demandes, notamment, les immatriculations et les prestations sociales, relevant de nos Agences Régionales ;
- ♦ Assurer la Gestion des réclamations écrites ou verbales de nos assurés sociaux des provinces ;
- ♦ Faire le Suivi et l'arrêt des états de prestations à payer dans les Agences Régionales ;
- ♦ Etre en contact permanent avec les Chefs d'Agences et les Comptables Délégués pour d'éventuels échanges dans le cadre du travail.

Je voudrais, par ailleurs, préciser que dans le cadre de l'exécution de mes tâches, je collabore avec plusieurs Services, notamment tous les Services Techniques de la Direction des Services de Prestations, la Direction Financière et Comptable et le Service Financier de la Direction de l'Agence Principale.

**AS : Comment recevez-vous les dossiers de demandes des prestations qui sont déposés dans les Agences Régionales. Vous recevez les dossiers physiques ou vous les recevez par la voie de l'internet ?**

**TML :** Dans la pratique je reçois les dossiers physiques de demande des prestations ou d'immatriculations à travers les soit-transmis, déposés à la Direction Générale de la CNSS, qui les affectent à la Direction de l'Agence Principale.

Parfois certains dossiers sont déposés directement au guichet par les Chefs d'Agence en mission à Bangui.

**AS : Selon une Note de Service de la Direction Générale, le délai de traitement des dossiers de demande des prestations est de 27 jours. Est-ce que vous parvenez à respecter ce délai ?**

**TML :** Selon les dispositions de la Note de Service de la Direction Générale, il nous a été ordonné un délai de 24 heures pour le traitement des nouvelles demandes de prestations.

*(Suite à la page 4)*

*(Suite de la page 3)*

En d'autres termes, dès que nous recevons une demande, nous la traitons en un jour et nous l'évacuons vers un autre Service.

Nous nous évertuons à respecter ce délai, malheureusement, il y a des facteurs endogènes, tels la coupure d'électricité et le manque de réseau informatique. Ces désagréments font que parfois, nous traitons certains dossiers au-delà de 24 heures.

**AS :** *Au regard de la mission qui vous est confiée, il est possible que vous rencontriez des difficultés au quotidien. Lesquelles ?*

**TML :** En tant que responsable des Agences Régionales, il est évident que les difficultés au quotidien ne manquent pas. Les problèmes auxquels nous sommes le plus confrontés dans l'exercice de nos tâches, sont les suivants :

- ◆ Le besoin en ressources humaines. Nous sommes en sous-effectif, c'est-à-dire que nous n'avons pas assez d'Agents pour nous aider dans nos tâches au quotidien ;
- ◆ L'indisponibilité de certains responsables de Services Techniques pour la mise à notre disposition des informations relatives aux réclamations qui nous parviennent ;
- ◆ Le retard dans la transmission des nouvelles demandes déposées dans nos différentes Agences Régionales. Cela impacte négativement sur le délai de traitement ;
- ◆ L'interruption de la fourniture d'électricité. Nous subissons des coupures intempestives de l'électricité.

**AS :** *Eu égard à toutes ces difficultés, est-ce que vous avez des suggestions à faire à la Direction Générale ?*

**TML :** Je ne peux que suggérer à la Direction Générale de nous affecter des agents qui pourront nous aider dans les recherches et traitement rapide des correspondances. Autres doléances que nous pouvons solliciter à la Direction Générale, c'est :

- ◆ D'organiser une rencontre semestrielle avec les Services de la Direction de l'Agence Principale et les Directions Techniques, afin de faciliter les échanges d'informations ;
- ◆ D'autoriser une mission à l'intérieur du pays, dans les différentes Agences Régionales, afin de communiquer avec les assurés sociaux ;
- ◆ D'autoriser une mission d'échange ou de partage d'expériences dans une Caisse de Prévoyance Sociale, en vue d'une amélioration du travail.

**AS :** *Un dernier mot pour conclure ?*

**TML :** Je vous remercie pour cette opportunité offerte. A travers cette voie de communication, nos assurés sociaux des provinces sont informés de l'existence du Service de Liaison avec les Agences Régionales, logé au sein de la CNSS. Qu'ils sachent que ce Service a pour mission de les écouter et de répondre à leurs besoins en temps réel.

**AS :** *La Rédaction de l'Assuré Social vous remercie pour votre disponibilité.*

**TML :** C'est à moi de vous remercier !

**Propos recueillis par la Rédaction**

### Prix Spécial décerné à Madame la Ministre, Annie Michelle MOUANGA



*Ministre Mouanga recevant le prix*

**L**a Ministre en charge du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle, Annie Michelle **MOUANGA**, a reçu le dimanche 06 décembre 2024, le Prix spécial du Meilleur Manager d'Awards des Entreprises Publiques 2024 au cours d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée au Palais des Congrès de l'Hôtel Ivoire d'Abidjan en République de Côte d'Ivoire.

En présence de plusieurs invités et des personnalités de haut rang, ce prix vient couronner les actions politiques engagées entre autres :

la validation, pour la 1ère fois dans notre pays, d'une Politique Nationale de Protection Sociale, la digitalisation de l'ACFPE et de la CNSS et le nouveau format de formation professionnelle en 3 Phases (Prépro, formapro et insepro).

Selon la lauréate, « *Ce travail a été réalisé dans un esprit d'équipe en privilégiant l'innovation. Il a été mené avec détermination pour faire aboutir la vision avant-gardiste du Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur Faustin Archange TOUADERA en matière d'Emploi, de Formation Professionnelle et de Protection Sociale. Tout en privilégiant le mot d'ordre du Président de la République, Chef de l'Etat: " Nous devons poursuivre le travail" ».*

Par gratitude, la Ministre a dédié ce prix au Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur Faustin Archange **TOUADERA**, pour la confiance témoignée et son leadership exemplaire.

**Source: Pool communication MTEPSFP**

## La protection sociale en Afrique, une préoccupation de la CIPRES à Lomé

La 37<sup>e</sup> session ordinaire des Ministres de Tutelle de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), s'est tenue du 09 au 13 décembre 2024, à l'Hôtel 2 Février, à Lomé, capitale du Togo.



La Cheffe de la délégation centrafricaine

**T**out à commencer le 09 décembre par les travaux préparatoires du Comité des Experts des dix-huit pays membres qui ont duré deux jours. Au cours desdits travaux, les Experts ont examiné treize points inscrits à l'ordre du jour, avant de les soumettre à l'approbation des Ministres en charge de la Protection Sociale des Etats membres.

La journée du 11 décembre 2024 étant jour de repos, les Experts ainsi que les Ministres se sont retrouvés le 12 décembre dans un Forum dédié à la Protection Sociale en Afrique.

Enfin, c'est le 13 décembre 2024 que les Ministres de Tutelle ont examiné et adopté les points soumis à leurs décisions par le Comité des Experts. A l'issue des travaux, des points de vue divergents ont été soulevés. Dans un esprit de consensus, les participants ont fini par adopter, le plan d'action 2025 de la Conférence ainsi que le budget de l'exercice 2025 qui s'élève en recette et en dépense, à deux milliards huit cent soixante-dix-sept millions quatre cent vingt-huit mille francs CFA (2 877 428 000 FCFA).

Il convient de noter que la République Centrafricaine assurera la présidence tournante du Conseil des Ministres en 2025, après le Togo et Bangui la capitale accueillera au cours de cette même année, la 39<sup>e</sup> Session ordinaire après celle qui aura lieu en juin 2025, à Genève, en Suisse, en

marge des travaux de la Conférence Internationale du Travail.

L'un des défis majeurs de la Conférence est l'extension de la couverture sociale aux populations non couvertes, généralement constituées des acteurs du monde informel, dont la complexité de leurs activités rend difficile leur prise en charge correcte. Cependant, les Experts en Protection Sociale ne baissent pas le bras et multiplient les réflexions et études afin de trouver des stratégies adaptées en tenant compte des spécificités de chaque groupe socio-professionnel. Les Experts ont également révélé que certains Etats ne financent pas assez la Protection Sociale.

Par ailleurs, il souligner que la Session des Ministres de Tutelle est une opportunité, d'échanges et de partages d'expériences. C'est dans cette vision que la Ministre centrafricaine du Travail en charge de la Protection Sociale, Annie Michelle MOUANGA a participé activement aux travaux de ces assises. Elle est accompa-

gnée de deux membres de son Cabinet à savoir : Jean De Dieu YONGONDOUNGA et Nina SANDOS YABIDE, respectivement, Chargé de Mission en matière de Protection Sociale, et Directrice des Etudes de la Protection Sociale. La Caisse Nationale de Sécurité Sociale Centrafricaine est également représentée par Son Directeur Général, Vianey Marius TAGO et le Chef de Service des Etudes, des Statistiques, Chargé des Relations avec les Organes Statutaires, Geoffroy Jeannot MAGBONDO.

En somme, une étude actuarielle est en cours pour l'extension de la protection sociale aux acteurs du secteur informel. L'étude est réalisée par le Cabinet international FINACTU, sur sollicitation de la Direction Générale de la CNSS.

Rappelons que la CIPRES a été créé au mois de septembre 1993, à Abidjan en Côte d'Ivoire. Sa principale mission est de veiller à l'effectivité, à l'efficacité et à l'harmonisation des régimes de protection sociale en Afrique.

Son siège est à Lomé au Togo et compte en ce moment dix-huit pays membres, dont la République Centrafricaine. Vingt-six (26) Organisations de Prévoyance Sociales sont affiliées à la CIPRES.

La Rédaction

## Session budgétaire du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, s'est réuni les 18 et 21 décembre 2024 pour examiner et adopter le budget de l'institution pour l'exercice 2025.



Le Président du Conseil d'Administration de la CNSS

À l'issue de leurs travaux, les cinq Administrateurs, sous la présidence de Noël **RAMADANE**, ont examiné et adopté le plan d'actions ainsi que le budget de l'exercice 2025, qui est équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de dix-huit milliards six cent neuf millions trois cent cinquante mille francs CFA (**18 609 350 000 FCFA**).

Cependant, les Experts ont noté que ce budget est relativement stationnaire avec une faible croissance de 0,05 % en comparaison de celui de l'exercice 2024.

Rappelons toutefois que le budget de l'exercice 2024 était de **18 599 700 000 FCFA**.

Par ailleurs, les Administrateurs ont examiné et adopté plusieurs documents, notamment :

- ◆ Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- ◆ Le Rapport du Commissaire aux Comptes ;
- ◆ Le Rapport financier de la CNSS de l'exercice 2023 ;
- ◆ Le Rapport Annuel sur la Performance Economique et la Situation Financière de la CNSS pour l'exercice 2023 ;
- ◆ Le Rapport d'évaluation du Plan d'Actions 2024.

A noter qu'au cours de la séance du 21 décembre 2024, le Directeur Général de la CNSS, Vianey Marius **TAGO** a informé le Con-



Équipe de la Direction Générale au Conseil d'Administration



Vue des Administrateurs de la CNSS

seil, de l'organisation de la 39<sup>e</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la CIPRES, à Bangui au mois de décembre 2025.

Cette situation devrait être prise en compte dans le budget de l'exercice 2025, a indiqué, le Directeur Général.

Le Conseil en a pris acte et les dispositions nécessaires seront prises à cet effet, a rassuré Noël **RAMADANE**.

## Le Directeur Général de la CNSS, meilleur Manager

*C'est au cours d'une cérémonie officielle organisée le 14 novembre 2024, dans la somptueuse salle de conférence de la CNSS que l'heureux lauréat, Vianey Marius Detanguy TAGO, a reçu le Prix Sous Régional des Meilleures Pratiques Managériales, décerné par l'International Committee of Excellence (ICE).*



*Photo de famille lauréat avec ses parrains et le Président du Comité Consultatif de l'ICE,*

**T**émoins de cet important évènement, les deux parrains du récipiendaire, à savoir : Bienvenu **ZOKOUE** et Théodore **INAMO**, respectivement : Directeur Général de la Police Nationale et Directeur Général des Douanes et Droits In-

directs.

Ont également honoré de leur présence, outre le personnel de la CNSS, les personnalités suivantes : le Représentant de la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Protection sociale et de la Formation professionnelle, le Ministre Contrôleur Général du Secteur Parapublic, Le Président du Conseil d'Administration de la CNSS. Parmi d'autres invités de marque, il y'a plusieurs Directeurs Généraux des Sociétés Parapubliques et les Représentants des Associations des Retraités et des Rentiers de la CNSS.

Après la présentation du cérémonial, Yves **FOFY**, Président du Comité Consultatif de l'ICE a rappelé que les candidatures se font sur la base de proposition, soumise ou proposée par des personnes ou institutions crédibles, jouissantes d'une bonne moralité et ayant une parfaite connaissance des activités et des valeurs personnelles et professionnelles de la personnalité à évaluer.

Qui est cet heureux récipiendaire ?

Hippolyte **TOUNGBE**, Responsable de la Communication de la CNSS a pris la parole pour le présenter.

En effet, mentionne l'orateur, Vianey Marius Detanguy **TAGO**, né le 07 novembre 1977 à Bangui, de père et de mère centrafricains, est marié et père de 05 enfants.

« Il a fait ses études à Bangui, au Bénin et en France, titulaire des diplômes en Gestion Comptabilité, en Audit et Finance d'Entreprise, Audit et Contrôle de Gestion et il est également diplômé d'Etudes Spécialisées en Gestion des Organismes de Sécurité So-

ciale.

Avant de faire son entrée à la CNSS en août 2006, Vianey Marius Detanguy **TAGO** a travaillé dans plusieurs Cabinet d'Audit aussi bien à Bangui, qu'à Cotonou et en France.

Une fois à la CNSS, il a successivement occupé le poste de Chef de Service Financier, Directeur Financier et Comptable, poste qu'il a occupé pendant 10 ans, Directeur Général Adjoint, Directeur Général par intérim, avant d'être nommé Directeur Général plein, par décret présidentiel du 06 juin 2023, suite à son succès au concours au poste du Directeur Général ».

Dans son mot de circonstance, Vianey Marius Detanguy **TAGO** n'a pas manqué de remercier, la Ministre de tutelle, le Ministre Contrôleur Général du Secteur Parapublic et le Président du Conseil d'Administration de la CNSS pour leurs soutiens constants qui ont permis à

la Direction Générale d'appliquer la bonne

gouvernance au sein de l'institution ayant occasionné la présente récompense internationale.

Par ailleurs, le lauréat n'a pas manqué de rendre un hommage à ses prédécesseurs à la tête de la CNSS. Enfin, il a témoigné sa gratitude à l'endroit de l'ICE.

Vianey Marius Detanguy **TAGO** a saisi l'occasion pour retracer les mesures drastiques prises et les réformes engagées en vue de poursuivre l'œuvre de la modernisation de la CNSS.

Il a exhorté ses collaborateurs au travail bien fait, car selon lui : « *Un bien fait n'est jamais perdu* », autrement dit, un travail bien réalisé, générera des récompenses.

En remettant le Prix au Directeur Général de la CNSS, le Président du Comité Consultatif de l'ICE, Yves **FOFY** a vanté les mérites du lauréat en ces termes : « *La démarche d'excellence instituée par vos soins au sein de cette structure, votre compétence professionnelle et personnelle, votre sens élevé de collaboration et surtout votre forte capacité d'écoute, votre sens élevé d'équité, votre intégrité professionnelle et enfin vos multiples initiatives en faveur de la simplification des procédures dans les différentes prestations de la CNSS, ont été les rigoureux critères de choix du Jury, porté à votre endroit* ».

A noter qu'International Committee of Excellence est un Cabinet International indépendant, qui a été créé, le 05 décembre 2019 à Paris en vue de promouvoir les valeurs africaines d'une part, la valorisation du talent, du savoir-faire de ses dignes filles et fils, d'autre part. Le Prix de la bonne Pratique Managériale a été institué en 2020 pour récompenser les plus méritants.

**La Rédaction**

### Papa Noël à la CNSS

**P**lus de cinquante orphelins du personnel de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et les enfants démunis de certains quartiers de Bangui, ont reçu, le 24 décembre 2024, des kits de Noël. Le hall de l'institution a accueilli ladite cérémonie.

L'initiative de cet acte humanitaire, en collaboration avec l'Association des Femmes de la CNSS (AFC) et, sous la houlette de la Direction Générale, est venue d'un prestataire de service à la CNSS qui a souhaité garder l'anonymat.

La cérémonie s'est déroulée en présence du Directeur Général, Vianey Marius **TAGO**, des Directeurs et du personnel. Les enfants, bénéficiaires de ces cadeaux de Noël, ont vivement exprimé leur joie et témoigné leur gratitude à l'attention de leurs bienfaiteurs.

Il faut dire que ce geste se situe dans le cadre de l'action sociale, inscrite en lettre d'or, parmi les priorités de la Direction Générale.

La Rédaction



*L'impunité n'a plus sa place au sein de la Direction Générale de la CNSS. Malgré la gestion parcimonieuse impulsée par Vianey Marius Detanguy TAGO, dès sa prise de fonction comme Directeur Général de l'institution, imposant un nouvel ordre de transparence et de bonne gouvernance au sein de la CNSS, certains cadres et agents s'obstinent dans des détournements des maigres ressources de l'institution.*



Le DG, Président de la séance

**SEBATA**, ont été également licenciés, pour Fraude fiscale et Cumul des Avances de Solde et acomptes non remboursés.

Entre la première décision et les deux dernières, le Directeur Général, Vianey Marius Detanguy **TAGO** a réuni tout le personnel dans la salle de conférence de l'institution, le vendredi 18 octobre 2024, pour l'informer officiellement afin de couper court aux mauvaises interprétations liées à ces décisions.

Le Directeur Général de la Caisse a saisi l'occasion pour mettre en garde les travailleurs véreux. « *Ne vous trompez pas. Même si vous êtes mes parents, mes frères, mes amis ou mes collaborateurs de la même promotion, si vous commettez une faute, soyez sûrs que je vais sanctionner* », a martelé le Directeur Général.

L'épée de Damoclès est tombée sur trois Cadres de la Direction des Ressources Humaines et des Projets, licenciés pour des fautes jugées « graves ». Il s'agit de José Rodrigue **SORRO**, Bienvenu **SAMBIA** et Parfait **SEBATA**, respectivement, Directeur des Ressources Humaines et des Projets, Chef de Service du Personnel et Chef de Section du Personnel.

Le premier à être limogé est le Directeur des Ressources Humaines et des Projets, José Rodrigue **SORRO**. La décision lui a été notifiée par voie d'Huissier. Quatre (04) motifs ont été retenus contre lui, à savoir : Fraude fiscale, Cumul des Avances de Solde et acomptes non remboursés, Insubordination caractérisée et Manquement grave à l'exercice de ses fonctions.

A noter que l'article 2 de la Note de Décision de révocation de José Rodrigue **SORRO**, précise que : « *La Caisse Nationale de Sécurité Sociale se réserve le droit de recourir à la justice pour la réparation des différents préjudices subis* ».

Environ trois semaines plus tard, le Chef de Service du Personnel, Bienvenu **SAMBIA** et son Chef de Section, Parfait

Il convient de signaler qu'au cours de la réunion avec le personnel, le Directeur Général a annoncé la levée de suspension des Avances de Salaire, des Aides Sociales et des Prêts Automobile, pour la fin du mois de décembre 2024. Seuls ceux qui n'ont pas de dette à rembourser pourront prétendre à ces avantages, a-t-il précisé.

Deux autres agents ont été également licenciés le 19 décembre 2024. Il s'agit tout d'abord de Vivien Aymar **KELO TOCKO**, Comptable Délégué. Motifs évoqués : dissolution des pièces comptables et détournement de cotisations sociales, d'un montant de quatre cent quarante mille cent quarante francs CFA (**440 140 FCFA**).

Ensuite, Achille Maurice **MBOUTY**, Agent de Maîtrise. Motifs : faux et usage de faux et falsification des documents administratifs.

Il va sans dire que les mesures courageuses prises par le Directeur Général de la CNSS ne visent que la transparence et la bonne gestion de la chose publique au sein de l'institution.

La Rédaction



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

**NON à la corruption !**

Agent CNSS

Assuré Social

Agent de la CNSS, ne demandez pas de l'argent à l'assuré social  
Assuré Social, ne proposez pas de l'argent à l'agent de la CNSS, il est payé par son employeur

Les créances de la CNSS en voie de paiement par la CEMAC

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Vianey Marius TAGO, s'est entretenu, le 20 novembre 2024 dans son bureau, avec une délégation de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), en séjour à Bangui.

La délégation de la CEMAC, forte de trois membres, conduite par le Fondé de Pouvoirs, Robert NSOM est venu échanger avec le Directeur Général au sujet des arriérés de cotisation sociale du personnel de l'institution sous régionale.

Des sources proches du dossier, estiment à huit cent quatre-vingt-quatorze millions de francs CFA (894 000 000 FCFA), le montant de la dette. Il faut noter que ce montant se situe dans la période de 2020 à 2023.

Selon le Fondé de Pouvoirs, les hauts responsables de son institution, notamment le Président de la Commission, expriment leur souhait d'éponger la dette. Toutefois, un travail technique devrait se faire au préalable, notamment le pointage contradictoire entre les tech-



Photo de famille du DG de la CNSS avec ses hôtes



Le DG de la CNSS en réunion de travail avec la délégation

niciens de la CNSS et ceux de la CEMAC

Les membres de la délégation ont marqué leur bonne volonté en proposant de revoir la situation du paiement des cotisations sociales des années antérieures, voire de remonter dix ans en arrière, c'est-à-dire depuis 2014.

Les deux parties se sont convenues de se retrouver ultérieurement, avec des documents et justificatifs à l'appui, afin de déterminer le montant exact des arriérés, avant de signer un engagement de remboursement des créances.

C'est dans une ambiance de compréhension mutuelle, que les deux parties se sont séparées.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des actions prévues dans l'axe 1 du Plan Stratégique 2024-2028 de la CNSS, à savoir : Améliorer les performances des métiers du recouvrement.

La Rédaction

« Je fais de la lutte contre la corruption mon cheval de bataille »

dixit Vianey Marius Detanguy TAGO, D.G CNSS.

Mise en garde envers les Comptables Délégués

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale a convoqué les Délégués Comptables à une réunion, le 19 novembre 2024, dans une des salles de l'institution.

**V**ianey Marius Detanguy TAGO a provoqué cette rencontre pour mettre en garde les Délégués Comptables contre la mauvaise gestion des deniers publics de l'institution. Selon des informations parvenues au Directeur Général, certains Délégués Comptables affectés dans les Agences Régionales, accordent des prêts d'argent avec intérêts aux opérateurs économiques. L'argent mis à disposition des commerçants, faut-il le souligner, provient des cotisations sociales des assurés sociaux.



Le DG de la CNSS



Les participants



Vues partielles de la salle



C'est une pratique très dangereuse qui ternit l'image de la Caisse.

Certains Comptables évoquent la pression de leurs supérieurs hiérarchiques pour justifier ce prêt illégal d'argent. Le Directeur Général a ainsi recommandé que face aux pressions, il est judicieux d'informer les Hauts Responsables de l'institution. « Toute sortie de fonds doit être justifiée », a martelé le Directeur Général, préférant avant tout de sages conseils avant la sanction.

Très déterminé à enraciner une culture de bonne gestion au sein de l'institution, le Directeur Général n'hésitera pas à sanctionner les auteurs des prochains cas similaires, avérés.

A noter que cette réunion a regroupé le Coordonnateur de l'Inspection et d'Audit Interne, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Financier et Comptable, la Chef de Service de Comptabilité, le Caissier Principal et les Délégués

## Visites inopinées du Directeur Général

*Très attentionné sur les différentes questions liées au bon fonctionnement de la Direction Générale de la CNSS, Vianey Marius TAGO a effectué, les 23 octobre et 21 novembre 2024, des visites inopinées des bureaux ainsi que de la concession du siège de l'institution.*

### Visite des bureaux de certaines Directions

Le 23 octobre le numéro Un de l'institution a sillonné trois Directions sur les six afin de s'assurer de la ponctualité et des conditions de travail du personnel.

Le Directeur Général a noté avec satisfaction la présence effective du personnel à son poste. En revanche, il a déploré les conditions de travail de certains de ses collaborateurs.

En effet, certains bureaux ne sont pas carrelés. Certains mobiliers sont amortis et nécessitent un renouvellement. Ajouter à cela, l'état défectueux de certains climatiseurs. Face à cette situation, le



*Le DG de la CNSS et ses collaborateurs en visite dans les locaux de la CNSS*

l'institution.

Sur ce point, le Directeur Général a marqué son indignation face à certaines mesures non appliquées, à l'exemple des tas d'immondices non débarrassés par le Service prestataire.

A noter que le Directeur Général est accompagné, durant ces visites, des responsables de la Coordination de l'Inspection et d'Audit Interne, de la Direction des Ressources Humaines et des Projets, de la Direction du Patrimoine et du Budget et du Chef de Service du Personnel par intérim.

Enfin, ces deux visites font suite à celle déjà, organisée le 23 août 2024. La préoccupation primordiale du Directeur Général est de s'assurer de l'assiduité du personnel ainsi que de ses conditions de travail sans oublier l'état de l'environnement du siège de l'institution..



*Visite sur un site de dépôt d'ordures dans l'enceinte CNSS*

Directeur Général a instruit les responsables concernés à remédier ces carences sus précisées.

### Visite de la cour du siège de l'institution

Le 21 novembre 2024, le Directeur Général de la CNSS a quitté son bureau dans l'après-midi pour vérifier ses instructions données relatives à l'entretien de la cour du siège de

**La Rédaction**

Le grand défilé, marquant la soixante-sixième (66<sup>ème</sup>) proclamation de la République Centrafricaine s'est déroulé le 1<sup>er</sup> décembre 2024, sur l'avenue des Martyrs à Bangui.



Passage du personnel de la CNSS

Toutes les Autorités administratives, politiques, civiles et militaires du pays, ainsi que les Corps diplomatiques et consulaires, accrédités en Centrafrique, se sont installés à la tribune officielle, pour certaines hautes personnalités, aux côtés du couple présidentiel, Marguerite et Faustin Archange **TOUADE-RA**, pour suivre ce grand évènement national.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale a été également représentée par Son Directeur Général, Vianey Marius Dantanguy **TAGO**, qui n'a pas manqué de saluer le passage du

partager le déjeuner offert par la Direction Générale, à l'occasion de cette Fête Nationale.

Il convient de préciser qu'à la veille du défilé, environ trois mille (3 000) travailleurs de différents secteurs socio-professionnels ont reçu différentes distinctions honorifiques.

Parmi ces heureux récipiendaires, figurent seize (16) travailleurs de la CNSS qui ont été récompensés par leurs médailles respectives après de bons et loyaux services rendus au pays. Il s'agit de :



Le DG de la CNSS à la Tribune des Officiels

- 1-Madame Alice **ABDOULAYE**, née **TADJEMA** ;
- 2-Madame Rose Clotilde **BOH-MANGUI**, née **GOUMBRE** ;
- 3-Madame Flore Clémence **DIAKOUNDILA** ;
- 4-Madame Nicole Joséphine **DOMOLOMA**, née **DANGA** ;
- 5-Madame Georgette **GAYE**, née **SAO** ;
- 6-Madame Berthe **ROUAUD**, née **ZONGAZOBO** ;
- 7-Madame Brigitte **THOKA**, née **GBEGNON** ;
- 8-Madame Isabelle **YAPELET**.
- 9-Monsieur Jacob **BAKE** ;
- 10-Monsieur Alexandre **KANGUI** ;
- 11-Monsieur Maurice **KPEDA** ;
- 12-Monsieur Vincent **MO-KOGBOTI** ;
- 13-Monsieur Kévin Cyrille **MONSEBA** ;
- 14-Monsieur Narcisse **OUAN-GUENDE** ;
- 15-Monsieur Jean Alain **PASSI** ;
- 16-Monsieur Jean Claude **WAMBA**.

personnel de son institution. Un peu plus tard après le défilé, tout le personnel de la CNSS s'est retrouvé dans l'enceinte de l'institution pour

La Rédaction

Dialogue permanent avec les partenaires sociaux

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Vianey Marius Detanguy TAGO a tenu une réunion le 23 octobre 2024 au sein de l'institution, avec les délégués des retraités et rentiers.



Vue partielle des partenaires sociaux

La réunion se situe dans le cadre de la rencontre périodique dont le but est d'échanger et de partager des informations sur tous les sujets touchant les retraités.

C'est dans ce contexte que les trente représentants des délégués du secteur privé et public et des rentiers ont fait part de

leur satisfaction au Directeur Général, quant au déroulement du paiement des pensions du troisième trimestre 2024, effectué à la banque Sofia Crédit, logée au sein de la CNSS.

Ils ont toutefois relevé des manquements et formulé des suggestions allant dans le sens de l'amélioration des prochains paiements.

Très attentif aux préoccupations des retraités, le Directeur Général a déclaré, avoir pris bonne note.

Il a instruit la Directrice des Services de Prestations, Alice **ABDOULAYE TADJEMA**, qui l'assistait à ladite réunion, d'organiser une rencontre avec les responsables de Sofia Crédit, pour d'éventuels réaménagements du déroulement des paies.

La Direction Générale reste et demeure très attentive aux différentes préoccupations de ses partenaires. Les interlocuteurs du Directeur Général, au sortir de ces échanges, ont qualifié de très fructueuse, cette séance qui ne vise qu'à chercher des voies et moyens dont le seul but est de mieux servir les assurés sociaux.

La Rédaction

RENFORCEMENT DES CAPACITES

Partage d'expériences sur le recouvrement des cotisations sociales

Six Cadres de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ont effectué une mission de partage d'expériences, du 18 au 25 novembre 2024, à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Une très bonne opportunité du donner et de recevoir ayant permis aux participants ensemble, avec leurs homologues ivoiriens de la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale (CNPS), d'enrichir leurs expériences en matière de recouvrement des cotisations sociales.

A noter que la mission a été conduite par Ephrem Téléphore **OGALAMA**, Conseiller Technique du Directeur

Général de la CNSS. Elle est composée de :

- 1-Bertin **BOMELET OMOKOMY**, Chef d'Agence Bangui Nord ;
- 2-Dubonheur **OUAMBITA MABO**, Chef de Service Contrôle Employeurs ;
- 3-Germain Styvelle **KOUDOUSSAKANI**, Chef de Section Immatriculation ;
- 4-Franck **BANGBI NDOUELLE**, Chef de Section Recou-



Photo de famille des participants

vrement ;

5-Marie Justine **KOPOGO NDOVOUME**, Chef de Section Précontentieux et Gestion de Moratoire.

Il convient de souligner que ce partage d'expériences se situe dans le cadre du pilier 1 du Plan Stratégique 2024-2028 de la CNSS, à savoir : « Améliorer les performances des métiers du recouvrement ».

La Rédaction

## Vers l'instauration de la GPEC à la CNSS

*Vingt-deux Agents et Cadres de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sont formés, le 20 décembre 2024, dans la salle de réunion de l'institution, à Bangui, sur les notions de base de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).*



*Vue des participants à la formation*

**U**ne opportunité pour les participants de s'approprier les fondamentaux de la GPEC, axés sur les principes, les méthodes, les outils, les enjeux pour la CNSS, ainsi que les grandes étapes de sa mise en œuvre.

Cette formation vient en prélude à l'instauration prochaine

de la GPEC au sein de la CNSS. Pour plus d'efficacité, la Direction Générale a d'ores et déjà mis en place une Equipe-Projet, composée de onze personnes, dont la mission est de concevoir les outils pratiques de l'exécution de cette technique de gestion.

Il convient de préciser que ce sont les membres de l'Equipe-Projet et onze autres Agents et Cadres de la CNSS, qui ont suivi ladite formation, assurée par deux Experts ivoiriens, Arnaud **KOUADIO**, Directeur du Cabinet KAM Corporate et Adou **KOUAO**, Expert en Sécurité Sociale et Problématique RH. Ledit Cabinet a été sollicité par la Direction Générale pour réaliser l'étude de la GPEC au sein de la CNSS.

Notons qu'avec l'instauration de la GPEC, chaque agent aura une Fiche de Poste et sera évalué conformément au Contrat d'Objectifs, signé avec sa hiérarchie.

**La Rédaction**

## Approprier l'enrôlement biométrique

*Onze Agents et Cadres, dont quatre femmes ont suivi une formation sur « Les Techniques d'Immatriculation Biométrique », du 25 au 29 novembre 2024 dans la salle de réunion de la CNSS.*



*Vue des participants dans la salle de formation*

**C**ette formation vise à doter les participants de nouvelles techniques d'immatriculation biométrique. Elle permet aussi d'accomplir le processus d'immatriculation des salariés déjà enrôlés, ceci dans un délai raisonnable.

A titre de rappel, l'opération de l'enrôlement biométrique qui a démarré depuis le mois de décembre 2023, avec seize (16) employeurs pour la phase de test, se poursuit encore dans les entreprises du pays. A ce jour, on compte plus de cinq mille sept cent (5700) salariés enrôlés.

Cependant, ces salariés enrôlés ne sont pas encore immatriculés à la CNSS.

C'est fort de ce constat que le Secrétariat Technique de l'enrôlement biométrique a sollicité de la Direction Générale, la formation de nouveaux agents enrôleurs pour appuyer les équipes déjà en place, dans la lourde tâche de l'immatriculation des employés non immatriculés, privés du droit de bénéficier des prestations sociales offertes par la CNSS.

Un véritable manque à gagner pour le salarié ainsi que la Caisse.

**La Rédaction**

## CARNET ROSE

### NAISSANCE

- 1-Monsieur Léger Stève **BISSAKONOU**, Chef d'Agence Régionale de Bossangoa, informe les lecteurs de la venue au monde de sa fille Stevyne La Reine Esther **BISSAKONOU SHUKRANI**, née le 23 juillet 2024, à Bangui.
  - 2-Monsieur Oswald **DILLA**, Chef de Section des Etudes, annonce la naissance de sa fille, Sharon Oswalia Triomphe **DILLA NZAPAYEKE-KOTA**, née le 13 octobre 2024, à Bangui.
  - 3-Monsieur Gauthier **MBOUYAVO**, au Département de l'Informatique annonce la naissance de sa fille Guillaumine Bénédicte Maxy **MBOUYAVO**, le 27 novembre 2024, à Bangui.
- La Direction Générale de la CNSS souhaite la bienvenue et le bonheur aux nouveaux nés.

### MARIAGE



*Couple Chloé et Junior **KADEKOY***



*Couple Léa Hortense et Hugues Gervais **MBONGO**.*

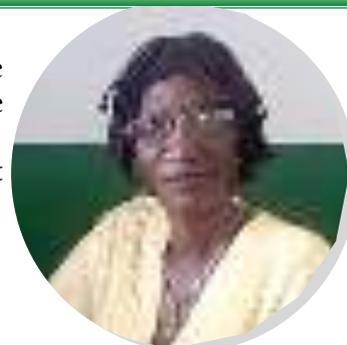
- 1-Monsieur Junior **KADEKOY**, Informaticien au Département de l'Informatique à la CNSS et Mademoiselle Chloé **DENGUE**, se sont unis par le lien de mariage, le 23 novembre 2024, à Bangui.
- 2-Monsieur Hugues Gervais **MBONGO**, Contrôleur de Sécurité Sociale à la CNSS et madame Léa Hortense **BALAN-DEGUE**, aide soignante ont scellé le lien du mariage le 07 décembre 2024 à Bangui.

La Direction Générale souhaite un bon ménage au couple Chloé et Junior **KADEKOY** ainsi qu'au couple Léa Hortense et Hugues Gervais **MBONGO**.

### NÉCROLOGIE

La Direction Générale a la profonde douleur d'annoncer le décès de Madame Lydie **MBENGA**, Directrice de l'Ecole Maternelle de la CNSS. Décès survenu le 24 octobre 2024, des suites d'une courte maladie, à Bangui. .

La Direction Générale adresse ses sincères condoléances aux parents biologiques, amis et connaissances de la disparue.



### *L'Assuré Social*

**BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE**  
BP: 420 & 810 Tel:+236 21 61 26 00

Réalisation: Cellule Communication CNSS /Contact Consultant: +236 75 94 29 29 / 70 92 19 19

«SECURITE SOCIALE MAGAZINE»

**A suivre chaque Mardi de 20H 30 à 21 H sur Radio Centrafrique 106.9 FM**